



# Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr.  
GENERALE

UNEP/CBD/IC/2/15/Corr.1  
10 juin 1994

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS



COMITE INTERGOUVERNEMENTAL  
POUR LA CONVENTION SUR  
LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Deuxième session  
Nairobi, 20 juin - 1er juillet 1994  
Point 4.2.5 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT D'ACTIVITE DU SECRETARIAT PROVISOIRE SUR LES MESURES PRISES  
POUR DONNER SUITE AUX DEMANDES FORMULEES LORS DE LA PREMIERE SESSION  
DU COMITE INTERGOUVERNEMENTAL

## Rectificatif

1. Page 5 paragraphe 20 a)

Remplacer le texte actuel par

a) Afrique. Une Conférence ministérielle africaine consacrée à la Convention sur la diversité biologique sera convoquée dans le cadre de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE), à Nairobi, par le secrétariat de la CMAE. Le secrétariat provisoire, en liaison avec le secrétariat de la CMAE et le Bureau régional du PNUE pour l'Afrique, prend part à la mobilisation des fonds, et a participé à la réunion au cours de laquelle la Conférence africaine a été conçue et organisée ainsi qu'à l'élaboration du document exposant la position de l'Afrique, qui sera soumis à l'examen des experts et des ministres. En outre, le secrétariat provisoire aide le Ministère de l'environnement canadien et l'Agence de coopération culturelle et technique à planifier et organiser un colloque destiné aux pays africains francophones sur les stratégies et activités nationales concernant la diversité biologique et les ressources phytogénétiques, qui aura lieu à Abidjan, du 31 mai au 3 juin 1994;

2. Sans objet en français.

-----